

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le folpet, RVD2022-16. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08-12-2024 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2022-16. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

## MISES EN GARDE

### TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparations.

NE PAS manipulée plus qu'à 0.648 kg de Plastiguard 642 VP par personne par jour (équivalent à 0.092 kg de folpet et 0,04 kg d'iodocarbe) lors du mélange et du chargement. Ces restrictions sont en place pour réduire au minimum l'exposition des manipulateurs individuels. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs manipulateurs.

### EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR

Suivre les instructions du fabricant pour nettoyer et entretenir les EPI. Si aucune instruction pour le lavage n'existe, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les EPI séparément de l'autre lessive.

### RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette. Enlever les vêtements immédiatement si du pesticide se retrouve à l'intérieur de ceux-ci. Ensuite, les laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever les EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

#### PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux	- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	- Enlever tous les vêtements contaminés. - Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. - Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion	- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. - Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. - Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. - Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'inhalation	- Déplacer la personne vers une source d'air frais. - Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, préférablement le bouche-à-bouche, si possible. - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### Ligne d'assistance

Pour obtenir de l'aide en cas d'urgence de nature chimique (déversement, fuite, feu ou accident), communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

# PLASTIGUARD 642VP

## COMMERCIAL

agent de préservation des matériaux

## PASTILLES

Principes actifs :

Folpet..... 14,2 %  
3-iodo-2-proynyl butyl carbamate..... 6,14 %

## N° D'HOMOLOGATION 34226

## LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

# TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

## LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

**Ce produit ne doit pas être vendu ou appliqué après la date d'expiration figurant sur l'étiquette du contenant.**

NET CONTENTS: \_\_\_\_\_

TROY CHEMICAL CORPORATION

ONE AVENUE L  
NEWARK, NJ 07105  
(973) 589-2500

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce pesticide est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les lacs, étangs, ruisseaux, estuaires, océans ou conduites d'eau publiques. Ne pas déverser les effluents contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station de traitement des eaux usées locale.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

## MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes.

Plastiguard 642 VP confère une protection fongique au PVC flexible, aux élastomères thermoplastiques et les caoutchoucs utilisés pour fabriquer des membranes de toiture, des toiles de piscine, des toiles de terrasse de piscine et des géomembranes. Son spectre d'activité contribue à prévenir la prolifération fongique en surface, les taches permanentes, la friabilité et la défaillance prématurée du produit. Il peut être incorporé dans la formulation pendant le processus de mélange ou de compoundage. Il faut l'ajouter avant les additifs restants, pendant l'opération de mélangeage, afin de garantir une dispersion homogène du produit. Utiliser à une concentration comprise entre 1,0 à 3,0 %, en fonction du poids total de la formule.

Il est recommandé de vidanger le biocide Plastiguard 642 VP avant d'éteindre et de nettoyer l'équipement.

Il convient de réaliser des analyses de laboratoire pour garantir une concentration de biocide optimale et la compatibilité avec les formulations individuelles.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

**ENTREPOSAGE :** Ne pas entreposer à une température supérieure à 104 °F (40 °C). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer avec des agents oxydants puissants.

**ÉLIMINATION DU PESTICIDE :** Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT :** Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) immédiatement après la vidange. Effectuer un triple rinçage comme suit : Vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange. Remplir le contenant au quart avec de l'eau. Replacer le bouchon en le serrant bien. Incliner le contenant sur un côté et le faire rouler dans un sens puis dans l'autre, en s'assurant d'effectuer au moins un tour complet, pendant 30 secondes. Remettre le contenant debout et l'incliner dans un sens puis dans l'autre à plusieurs reprises. Inverser le contenant sur son autre extrémité et l'incliner dans un sens puis dans l'autre à plusieurs reprises. Vider les rinçures dans l'équipement d'application ou dans une cuve de mélange ou l'entreposer pour une utilisation ou une élimination ultérieure dans un site d'enfouissement sanitaire, par incinération, ou si cela est permis par les autorités locales et provinciales, par brûlage. Si le contenant est brûlé, rester à l'écart de la fumée. Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

[08232021]